

economiesuisse  
Lukas Federer  
Hegibachstrasse 47  
CH-8032 Zürich

Lausanne, le 8 mars 2019

### ***Consultation relative aux prestations de mobilité multimodale***

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 20 décembre 2018, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

#### **Présentation**

La numérisation et les évolutions des modes de transports tendent à favoriser la mobilité multimodale. Autrement dit, à l'avenir, avec les nouveaux moyens technologiques, les déplacements se feront davantage via une succession de modes de transports (à pied, en transports publics, en taxi, par exemple) et non plus avec un seul. Cette nouvelle manière de se déplacer est une chaîne de mobilité intermodale. Bien entendu, cela nécessite des adaptations légales et pratiques dans lesquelles la Confédération souhaite s'engager. En substance, l'objectif du Conseil fédéral vise à faciliter l'accès aux données et aux systèmes de distribution des transports publics en changeant la loi. En effet, aujourd'hui, le cadre légal ne permet pas de prendre en considération ces nouvelles manières de se déplacer. Cela a pour conséquence de freiner le développement d'offre combinées.

Pour y remédier, l'un des changements nécessaires consiste à faire en sorte que les intermédiaires en mobilité externe aux transports publics aient accès à la vente de billets. Le Conseil fédéral souhaite ouvrir l'accès à la distribution de billets de transports publics à des tiers extérieurs à la branche afin qu'ils puissent en vendre directement à leurs clients. De manière concrète, le projet soumis en consultation propose une modification de la loi sur le transport de voyageurs. Cette modification est complétée à un échelon inférieure dans des réglementations de de branches, valables globalement. A noter que ce n'est que lorsque l'accès ne serait pas accordé de manière générale ou si la branche ne procédait pas à une réglementation que l'Office fédéral des transports (OFT) aurait la possibilité d'intervenir.

De manière générale, le projet indique que la disponibilité et l'échange de donnée ainsi que l'accessibilité des systèmes de distribution sont à améliorer. La Confédération souhaite y contribuer en coordonnant et en informant, voire en cas de nécessité en encourageant le développement d'infrastructures de données et de distribution.

## Appréciation

De par ses contacts étroits avec le monde de l'économie et les formations qu'elle donne, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie constate la force et la rapidité de l'évolution vers une mobilité multimodale ainsi qu'une accélération de la numérisation. Il s'agit d'une tendance lourde à laquelle l'ensemble des acteurs doit s'adapter. Ainsi, la CVCI ne peut que saluer la volonté de la Confédération de veiller à lever les obstacles législatifs empêchant la croissance potentielle des trajets multimodaux. En revanche, il apparaît essentiel que la Confédération se limite à permettre à l'ensemble des acteurs (intermédiaires en mobilité, entreprises de transports publics) de créer ces chaînes de mobilité intermodales sans chercher à s'y substituer. Il est important de laisser l'initiative aux entreprises publiques et privées actives dans la mobilité.

Enfin, le dispositif légal proposé nous semble adapté. En effet, il n'ajoute pas de nouvelles législations et ne fait que modifier la loi sur le transport de voyageurs. De plus, il laisse une forme d'autonomie aux branches, en s'appuyant sur des conventions dans lesquelles l'Office fédéral des transports n'intervient qu'en dernier recours.

\*\*\*\*\*

**En conclusion, la CVCI soutient le projet du Conseil fédéral visant à favoriser la mobilité multimodale notamment la modification de loi proposée. Elle estime que les freins au développement de la mobilité multimodale doivent être levés. En revanche, il est important que la Confédération se contente de lever les obstacles juridiques et laisse l'initiative aux différents acteurs de la mobilité (intermédiaires en mobilité, entreprises de transports publics etc.). En outre, la CVCI salue le fait que l'initiative est laissée à la branche pour l'adaptation de ses règlements avec une intervention de l'Office fédéral des transports en dernier recours uniquement.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

## Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint



Antoine Müller  
Responsable de dossiers politiques